

Communiqué de presse

XX XX 2011 : Rejoignez l'initiative « Entreprise Amie de l'UNICEF »

Entreprise de XXX (Nom de votre département), en 2011, devenez « Entreprise Amie de l'UNICEF »

■ A XX, le XX – L'UNICEF France et ses 78 comités départementaux coordonnent une initiative de collecte de fonds destinée au PME, dont l'objectif est de participer au financement de la construction d'écoles et de l'amélioration de l'éducation au Mozambique ou de mobiliser le tissu local des PME afin de collecter des fonds en cas d'urgence.

Le comité UNICEF XX propose l'initiative « Entreprise Amie de l'UNICEF » aux PME de son département. Cette offre originale permet aux entreprises qui le souhaitent de faire partie d'un réseau d'entreprises solidaires, réunies autour de projets communs et concrets.

« Des Ecoles pour l'Afrique » : Au Mozambique, plus d'un million d'enfants en âge d'être scolarisés ne le sont pas et 70% des écoles ne disposent ni de points d'eau, ni de latrines séparées filles / garçons. L'objectif de cette campagne d'ici fin 2012 **est d'améliorer la qualité de l'éducation dispensée dans 750 écoles primaires**. Grâce à ce programme, **la vie de près de 300 000 enfants va changer radicalement** (réhabilitation des salles, fourniture de matériel, mise en place de services de santé...).

« L'urgence malnutrition dans la Corne de l'Afrique » : Dans la Corne de l'Afrique **12,4 millions de personnes sont affectées par une situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle grave** dans 4 pays (Ethiopie, Somalie, Djibouti, Kenya) dont **4,14 millions enfants qui ont besoin d'une assistance d'urgence**. L'appel de fonds lancé par l'Unicef vise à assurer aux femmes et enfants affectés : une prise en charge nutritionnelle, un accès facilité à l'eau potable et au service de santé de base, et une réintégration rapide dans un environnement sûr et protecteur.

Chaque trimestre, l'entreprise est informée de l'évolution et des avancées des campagnes financées et de l'initiative « Entreprise amie de l'UNICEF ».

Cet engagement humanitaire permet aux PME d'afficher un esprit d'entreprise solidaire et de communiquer sur les résultats concrets du terrain, de façon institutionnelle et auprès de ses collaborateurs. Par ailleurs, l'entreprise bénéficie d'une réduction fiscale à hauteur de 60% du montant de son don dans le cadre de la législation en vigueur sur le mécénat d'entreprises*. Par exemple, un don de 2500 € ne coûterait que 1000 € à l'Entreprise Amie de l'UNICEF.

Aujourd'hui, l'UNICEF France offre aux entrepreneurs et chefs d'entreprises l'opportunité de rejoindre un grand mouvement de solidarité.

Pour en savoir plus sur l'initiative « Entreprise Amie de l'UNICEF », rendez-vous sur notre site www.unicef.fr/entrepriseamie

**Pour plus d'informations, veuillez contacter : XX (Responsable pour votre Comité) Tel : XX
Courriel : XX**

*dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires réalisé au titre de l'exercice, conformément à la législation sur le mécénat d'entreprises et à l'article 238 bis du CGI. Au delà, l'excédent de versement peut être reporté sur les cinq exercices suivants.

A propos de l'UNICEF

L'UNICEF est à pied d'œuvre dans plus de 150 pays et territoires du monde entier pour aider les enfants à survivre et à s'épanouir, de leur plus jeune âge jusqu'à la fin de l'adolescence.

Premier fournisseur mondial de vaccins aux pays en développement, l'UNICEF soutient la santé et la nutrition des enfants, l'accès à de l'eau potable et à des moyens d'assainissement, une éducation de base de qualité pour tous les garçons et toutes les filles et la protection des enfants contre la violence, l'exploitation sous toutes ses formes et le SIDA.

L'UNICEF est entièrement financé par des contributions volontaires de particuliers, d'entreprises, de fondations et de gouvernements.